

..... **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** .....

**Sénat : la délégation aux collectivités territoriales recueille l'avis des élus locaux  
sur les services préfectoraux et déconcentrés de l'État**

Quel regard les élus locaux portent-ils sur l'État territorial ? C'est à cette question que la **délégation sénatoriale aux collectivités territoriales** invite à répondre les élus en charge du devenir des collectivités territoriales au moyen d'une **consultation nationale**, qui sera accessible en ligne jusqu'au 21 novembre.

<https://participation.senat.fr/>

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la mission d'information visant à évaluer les services préfectoraux et déconcentrés de l'État et leurs relations avec les collectivités territoriales, conduite par **Agnès CANAYER (Seine-Maritime – Les Républicains)** et **Éric KERROUCHE (Landes - SER)** en qualité de co-rapporteurs.

**L'enchaînement depuis une quinzaine d'années des réformes de l'administration déconcentrée nécessite en effet une remise en perspective** au travers du prisme de la décentralisation. L'organisation actuelle des services de l'État est-elle lisible pour les élus locaux ? Permet-elle de satisfaire les besoins et les attentes des collectivités territoriales en termes d'accompagnement et de conseil, notamment les plus petites d'entre elles en manque d'expertise ? Le préfet et ses services ont-ils les moyens de jouer efficacement leur rôle d'interface entre les collectivités territoriales et les acteurs de politiques publiques décidées au niveau national ?

Articulé autour de quatre axes et venant compléter le programme d'auditions et de déplacements des co-rapporteurs, le questionnaire mis en ligne traite des réformes des services déconcentrés de l'État, des missions de ces services, de **l'offre de services publics dans les territoires**, ainsi que des attentes des collectivités territoriales dans ces différents domaines. Il permet aux élus locaux de s'exprimer sur les grands enjeux de l'organisation de l'État territorial, **le rôle des préfets** et des sous-préfets, **la pertinence du contrôle de légalité** tel que pratiqué aujourd'hui, **la qualité de l'ingénierie territoriale** proposée aux collectivités, la place des agences publiques dans cette architecture d'ensemble et les améliorations désormais espérées.

**CONTACT PRESSE :**

Eva Gaillat – Tél. 06 79 51 77 26 - [e.gaillat@clb.senat.fr](mailto:e.gaillat@clb.senat.fr)

Audrey Moreau – Tél. 07 77 22 61 24 – [a.moreau@clb.senat.fr](mailto:a.moreau@clb.senat.fr)